

| |
|---|
| PROCÈS VERBAL RÉUNION DU 28 MAI 2021 |
|---|

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, **dûment convoqué le 22/05/2021**, s'est réuni en **séance ordinaire**, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Jérémy SIBOUT, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Laure RAVÉREAU, Monsieur Éric MARTINY, Madame Maria VEIGA Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur Jean-Julien BEAU

Monsieur Jérémy SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

1. La redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité est adoptée par le conseil municipal pour toute la mandature. Son montant est fixé au taux maximum prévu par le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 et revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 01^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
2. De même, la redevance due par les opérateurs de communication électronique au titre de l'occupation du domaine public par leurs ouvrages, est validée. Elle donne lieu à un versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire. Le conseil municipal fixe au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.
3. Suite au diagnostic réalisé par le Major Verse du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Yonne et aux préconisations données, le conseil municipal valide le projet de mettre en place un système de vidéoprotection, sur 3 secteurs de la commune. L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but de dissuader par la présence ostensible de caméras, de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité et de faciliter l'identification des auteurs d'infractions. Une demande de subvention sera sollicitée pour cette installation
4. La validation du devis pour l'installation des caméras est repoussée au prochain conseil, l'obtention d'une subvention implique strictement un non commencement du projet, l'adoption d'un devis contrarierait cette demande.
5. Dans la réfection des voiries communales, et suite au rapport de la commission voirie, la priorité est donnée à la réfection de la Voie Communale n° 113 au lieu-dit Les Caffiers. Le devis de l'entreprise Tinet, pour un montant de 63 741 € HT, est retenu par le Conseil. Dans ce même domaine, le devis de l'entreprise Colas est validé pour la réalisation des points à temps sur l'ensemble de la commune, pour un montant forfaitaire de 3 350,00 € HT sur une journée.
6. Une subvention de 1 125,00 € est octroyée à l'Association des Parents d'Élèves de l'école de Jouy pour deux sorties culturelles et pédagogiques des trois classes de l'école.

AUTRES POINTS

- Dans le cadre du déploiement de la fibre dans la commune de Jouy (prévu pour le 1^{er} semestre 2022), l'installation d'une nouvelle armoire, au croisement en direction de Chéroy, a été validée le 21 mai 2021
- Un devis sera demandé pour l'achat de douze décors de Noël. En parallèle, le Syndicat d'Électricité a été sollicité pour l'installation de prises supplémentaires nécessaires au branchement de ces décorations.
- La demande de création d'un point d'arrêt pour le bus scolaire au hameau de Mardeleuse, a reçu un retour négatif du Conseil Régional en charge des transports scolaires.
- L'installation d'un pare-ballons aux abords du terrain de foot, se fera courant juin 2021, suivant la météo.
- Pour la voirie, un autre devis sera demandé à l'entreprise Colas pour le hameau de Mardeleuse. La route étant dans un état correct, seule la partie des bas-côtés sera à chiffrer, avec l'installation de bordures, caniveaux
- Pour le pont du Dardou, la réfection de l'ouvrage impactant un cours d'eau, l'EPAGE (Établissement Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) devait obligatoirement être contacté. Des informations ont été données sur la restauration de ce pont et sur le subventionnement des travaux à réaliser.
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Jouy envisage l'organisation d'un vide-greniers dimanche 19 septembre prochain.